

## DANS CE NUMÉRO

Page 1  
La droite menace  
les services publics

Page 2  
La Bataille  
du Wisconsin

Page 3  
Site Web : Une section  
dédiée aux PPP

Page 3  
Échec aux  
paradis fiscaux!

Page 4  
Un accord qui fragilise  
les services publics?

### MOT DES PRÉSIDENTES

## LA DROITE, UNE MENACE POUR LES SERVICES PUBLICS

Au cours des derniers mois, les organisations syndicales ont multiplié les occasions de dénoncer les politiques de droite qui remettent en question la solidarité, la justice et l'équité sociale. Ces valeurs ont forgé le Québec depuis la Révolution tranquille et en font sa marque de commerce. C'est donc sans gêne que nous devons combattre celles et ceux qui souhaitent ébranler les fondations de notre société sous prétexte que nous n'en avons plus les moyens. À nos détracteurs, nous répondons qu'il s'agit d'une question de CHOIX.

C'est pour livrer ce message que 55 000 personnes provenant des organisations syndicales, communautaires, féministes, écologistes et étudiantes ont marché dans la rue ce printemps en dénonçant les mauvais choix budgétaires du gouvernement Charest. Elles ont particulièrement dénoncé la taxe santé, la hausse des frais de scolarité, les compressions budgétaires et le retour hâtif à l'équilibre budgétaire, des mesures jugées profondément inéquitables. Malgré cela, le gouvernement a maintenu ses choix inéquitables.

Pourtant, il ne pourra pas faire la sourde oreille ad vitam aeternam. À quelques mois d'une prochaine campagne électorale au Québec, le gouvernement sortira bientôt

ses plus beaux atouts pour séduire l'électorat. Nous ne serons pas dupes. Monsieur Charest aura beau miser sur la courte mémoire supposée de l'électorat, nous nous chargerons de lui rappeler son budget inéquitable. Nous exigerons des politiques et des engagements plus socialement acceptables.

#### Élection fédérale

Au-delà de l'analyse du résultat de la dernière élection fédérale, s'il y a une conclusion à tirer, c'est que les Québécoises et les Québécois demeurent très attachés aux valeurs de solidarité défendues par la gauche. Alors que plusieurs essaient de nous convaincre depuis plusieurs mois d'une montée de la droite au

Québec, la vague surprise d'appui témoigné au Nouveau Parti démocratique (NPD) démontre tout le contraire. En choisissant le NPD, le peuple québécois a opté pour les valeurs d'équité et de justice défendues par ce parti. Il est clair qu'une fois de plus, la société québécoise vient de démontrer sa différence par rapport au reste du Canada, et ce, bien que moins de 40 % des électeurs canadiens aient voté pour les conservateurs.

Les tentatives de bâillonner tout discours autre que celui de la « droite » doivent échouer car

elles vont à l'encontre d'une réelle démocratie. À celles et ceux qui remettent en question notre légitimité et notre droit de prendre la parole dans notre société, même au nom de nos membres qui nous ont démocratiquement élus, la meilleure réponse est de leur indiquer que la solidarité demeure une valeur très actuelle au Québec. Les organisations syndicales comptent parmi ses plus grands défenseurs et doivent, plus que jamais, agir comme des remparts pour défendre les valeurs qui constituent un ciment essentiel pour notre société.



Photo : Marie-Chantal Le Breton

• De gauche à droite : Gilles Dussault (SPGQ), Régine Laurent (FIQ), Dominique Verreault (APTS), Lucie Martineau (SFPO), Réjean Parent (CSQ)



• Manifestation du 12 mars 2011 à Montréal. Les représentantes et les représentants de l'Alliance sociale et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics déplorent les choix budgétaires du gouvernement du Québec.



Photo : Günther Gampfer

## Bataille du Wisconsin

# DES LEÇONS À TIRER POUR LES TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS

Les employés de la fonction publique du Wisconsin (É-U) sont actuellement engagés dans une bataille titanesque contre l'administration républicaine de leur État. Prétextant la crise des finances publiques, le très conservateur gouverneur de cet État du Midwest américain, Scott Walker, a récemment présenté et fait adopter dans la controverse une loi qui supprime le droit à la négociation. Depuis, c'est une véritable guerre de tranchées que se livrent les deux camps, autant sur le plan législatif que sur le plan de la mobilisation. En avril, la loi a été suspendue temporairement par une cour intermédiaire afin d'examiner les circonstances douteuses de son adoption. *Force publique* s'est entretenu avec Stephanie Bloomingdale, secrétaire-trésorière de l'American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO) au Wisconsin.

### Quels sont les principaux faits saillants de cette législation liberticide?

Cette loi comporte au moins 10 mesures qui contreviennent directement au droit d'association. Citons, entre autres, l'interdiction de prélèvement des cotisations syndicales à la source et l'obligation pour les syndicats de tenir un vote annuel auprès de leurs membres pour déterminer s'ils veulent toujours être syndiqués.

### Dans quelles circonstances s'est déroulé le vote?

Dès la présentation du projet de loi par le gouverneur Walker, nous avons manifesté notre mécontentement devant cette attaque sans précédent envers la classe moyenne et les travailleurs en général. Nous avons rapidement reçu l'appui de 14 sénateurs du Parti démocrate qui, en guise de protestation, ont décidé de quitter l'État.<sup>1</sup> Pendant leur absence, Scott Walker a fait passer sa loi en plein milieu de la nuit, sans avertissement. Il a même verrouillé à double tour les portes de l'Assemblée législative! Depuis, nous avons intenté des recours légaux pour faire invalider la loi.

### Quel est le but ultime du Parti républicain? Ont-ils des visées stratégiques à long terme?

Le but des républicains est d'anéantir le syndicalisme aux États-Unis et d'éliminer toute forme d'opposition à leurs politiques taillées sur mesure pour les PDG des grandes entreprises qui les ont portés au pouvoir. En supprimant l'opposition, ils pourront privatiser à leur guise les services publics. Il s'agit d'une stratégie concertée de la droite la plus dure, à travers l'ensemble des États-Unis. Outre le Wisconsin, le Michigan, l'Ohio, l'Indiana, le New Jersey, la Floride, le Tennessee, entre autres, songent à adopter une législation semblable. Au cours de la dernière année, 600 projets de loi visant à réduire les droits syndicaux ont été présentés aux États-Unis.

### Quelles leçons les syndicats québécois et canadiens peuvent-ils tirer de votre lutte?

Les organisations syndicales doivent redoubler de vigilance afin de contrer les attaques antisyndicales. Elles doivent également s'impliquer politiquement en appuyant des partis qui



● Stephanie Bloomingdale, secrétaire-trésorière de l'AFL-CIO au Wisconsin. La Fédération américaine du travail et le Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO) représente 12,2 millions de membres dont des nombreux employés du secteur public.

ont vraiment à cœur la protection des droits syndicaux.

Notre lutte contribue à la revitalisation du mouvement syndical aux États-Unis et en Amérique du Nord en général. Beaucoup de gens ont espoir que de ce conflit sortira un rééquilibrage de l'économie en faveur des travailleurs. Nous savons que nous sommes en train de gagner la bataille. L'opinion publique est derrière nous et comprend que nous luttons pour la protection des droits de la personne les plus fondamentaux.

### Que peuvent faire les travailleurs québécois pour vous aider?

Si j'avais un seul message à envoyer aux travailleurs québécois, ce serait le suivant : luttiez avec plus d'ardeur que jamais contre cette vague de droite qui est en train de déferler sur le continent et combattez vigoureusement toutes les menaces faites à vos droits syndicaux et à vos droits démocratiques.

Il faut transmettre l'information à propos de ce qui se déroule ici et faire comprendre que la lutte que nous menons est une lutte pour tous les travailleurs, pas seulement pour ceux du Wisconsin. Nous invitons également nos sympathisants à se rendre sur notre page Facebook au <https://www.facebook.com/wisaficio?sk=wall> et à visiter notre site Internet au <http://standwisconsin.org/> pour faire un don ou pour se procurer du matériel promotionnel.

1. Les sénateurs démocrates voulaient ainsi priver l'Assemblée législative du quorum nécessaire à l'adoption du Budget Repair Bill (BRB). S'ils étaient demeurés à l'intérieur des frontières de l'État du Wisconsin, ils auraient pu être forcés de se présenter au vote par la police.

**FORCE  
PUBLIQUE**

Volume 3, Numéro 3  
Printemps 2011

#### Publication officielle du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)

Secrétariat intersyndical  
des services publics  
9405 Sherbrooke Est, Bureau 120  
Montréal (Québec) H1L 6P3  
Téléphone : 514 353-8886  
Télécopieur : 514 353-8887  
Courriel : info@sisp-n.ca  
Site Web : www.sisp.qc.net

#### Rédacteur en chef :

Nathalie Labonté, Éric Lévesque

#### Rédaction :

Éric Lévesque, Nathalie Labonté,  
Francis Boucher, Marjolaine  
Perreault, Gabriel Danis, Martin  
Alarie, Nicole DeSève

#### Design graphique :

Caron, Paré ass.

#### Impression :

Transcontinental

229 500 exemplaires

#### Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Du nouveau  
sur le site Web

## UNE SECTION DÉDIÉE AUX PPP

Dans la foulée de l'annonce du remplacement de l'Agence des partenariats public-privé du Québec par Infrastructure Québec, les partenaires syndicaux du SISP ont mis en place, en janvier 2010, un groupe de travail chargé, entre autres, d'assurer une vigie de cet organisme et des projets sous sa coordination. C'est sous le thème « PPP, non merci! Un autre choix s'impose » que ce groupe a développé un contenu Web destiné à informer les membres du SISP et la population des enjeux relatifs aux partenariats public-privé (PPP) et à l'Agence (Infrastructure Québec), mise en place par le gouvernement pour le conseiller sur ce sujet.

En parcourant cette nouvelle section du site Web, les internautes pourront mieux comprendre en quoi consiste un projet réalisé en mode PPP et les dangers qui guettent le Québec avec cette forme de privatisation des infrastructures publiques, mais aussi des services publics (*Qu'est-ce qu'un PPP?*). Ils y trouveront également les raisons pour lesquelles le SISP s'oppose à ce mode de réalisation (*Pourquoi le SISP dénonce-t-il les PPP?*) qui a principalement pour objectif d'ouvrir de nouveaux marchés pour les entreprises privées (*Évolution historique d'un mode de réalisation traditionnel à Infrastructure Québec*). En outre, les internautes pourront consulter une carte interactive des projets menés par Infrastructure Québec, où figure une fiche détaillée de chacun des projets.

Les lecteurs pourront mieux comprendre le rôle joué par Infrastructure Québec dans la promotion des projets de PPP et des autres modes de réalisation favorisant le démantèlement de l'État, et ce, malgré les vives critiques de plus en plus exprimées (*Qu'est-ce qu'Infrastructure Québec?*). Enfin, les lecteurs pourront compléter leur recherche d'informations en consultant la rubrique sur les questions les plus fréquemment posées ou en accédant aux avis, aux mémoires ou aux notes de recherche produits par les organisations syndicales membres du SISP.

Consultez cette nouvelle section et faites-la connaître : <http://www.sisp.qc.net/vigie-infrastructure-quebec/quest-ce-quun-ppp/index.html>.



# LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX

Le 28 avril dernier, plusieurs organisations syndicales, étudiantes et civiles ont lancé une campagne pour sensibiliser la population québécoise à l'évasion fiscale. Cette campagne vise d'abord le gouvernement du Québec. Le groupe Échec aux paradis fiscaux invite les Québécoises et les Québécois à transmettre une carte postale ou virtuelle au ministre des Finances, Raymond Bachand, afin que ce dernier agisse concrètement pour mettre fin à cette injustice.

Cette année encore, les contribuables québécois verseront en moyenne 3 395 dollars en impôt provincial, alors que des entreprises et des personnes fortunées réussiront à cacher leur part au fisc grâce aux paradis fiscaux.

#### L'affaire HSBC de Suisse

Le groupe Échec aux paradis fiscaux compte interpellier le ministre Bachand plus précisément sur l'affaire HSBC de Suisse. Rappelons que, selon Radio-Canada et le Globe and Mail, un informaticien de la Banque HSBC de Genève, en Suisse, a quitté ses fonctions et franchi la frontière avec deux ordinateurs qui contenaient les dossiers de 80 000 clients de la banque. En 2009, l'homme remettait ces dossiers à un procureur en France qui, lui, a offert à l'Agence de revenu du Canada les dossiers de 1 785 citoyens canadiens, dont une majorité serait originaire du Québec. Les dossiers québécois ont par la suite été partagés avec Revenu Québec.

En septembre 2010, lorsque l'histoire a été révélée, Revenu Canada a affirmé que ces dossiers seraient analysés un par un et que des mesures agressives seraient prises pour récupérer l'argent dû aux Canadiens. Le 8 octobre 2010, le ministre Raymond Bachand confirmait également que Revenu Québec enquêtait sur les Québécois dont les noms apparaissaient dans ces dossiers. Où en est l'enquête aujourd'hui?

#### Il est temps d'agir

L'évasion fiscale, les planifications fiscales agressives et les paradis fiscaux font perdre des milliards de dollars aux États. Selon Statistique Canada, les actifs canadiens investis dans ces paradis fiscaux, qu'on appelle aussi centres financiers offshore, ont été multipliés par huit entre 1990 et 2003. En 2000, selon la vérificatrice générale du Canada, 1,5 milliard de dollars ont ainsi échappé au fisc grâce à la seule entente fiscale avec la Barbade. À combien se chiffrent les sommes

supplémentaires échappant au fisc par l'entremise d'autres paradis fiscaux comme les Îles Caïman, le Panama, les Bahamas, la Suisse? On ne le sait pas. Chez nous, les gouvernements du Québec et du Canada font généralement le choix politique de ne pas récupérer ces milliards de dollars en impôts, alors que ces sommes pourraient financer leurs interventions sociales. Ils préfèrent s'attaquer à la petite criminalité, comme celle du travail au noir, plutôt qu'à la grande criminalité, telle que l'évasion fiscale des plus riches.

L'existence de paradis fiscaux est particulièrement choquante et inéquitable aux yeux des contribuables de la classe moyenne. Nos gouvernements, très influencés par le milieu des banques et de la finance, permettent aux mieux nantis de mettre à l'abri du fisc une partie de leur richesse et, par le fait même, de devenir de plus en plus riches. Pendant ce temps la majorité de la population paie plus que sa part afin de compenser, en plus d'être la première à subir les conséquences du sous-financement des services publics.

Une part de la solution au manque de ressources financières des États réside dans l'abolition des paradis fiscaux et dans toutes les formes de tricheries qui s'y apparentent. Voilà pourquoi les citoyennes et les citoyens québécois doivent faire échec aux paradis fiscaux. Il est temps d'agir.

1. <http://www.radio-canada.ca/actualite/enjeux/reportages/2004/040420/barbares.shtml>

Pour envoyer votre carte postale au ministre : [www.echecparadisfiscaux.ca](http://www.echecparadisfiscaux.ca). Pour appuyer la campagne mondiale Stop paradis fiscaux destinée aux dirigeants du G20 : <http://www.endtaxhavensecrecy.org/fr>.



# Accord de libre-échange avec l'Union européenne

## L'AVENIR DE NOS SERVICES PUBLICS FRAGILISÉ?



Le Canada, les provinces canadiennes et les territoires négocient actuellement l'Accord économique et commercial global (AÉCG)<sup>1</sup> avec l'Union européenne. Ces négociations amorcées en mai 2009 doivent se terminer à la fin de l'année 2011. L'enjeu : la déréglementation de tous les secteurs visés par l'accord et l'ouverture de nos marchés publics aux investisseurs européens et à la concurrence internationale. Dans la ligne de mire des tenants de cet accord se trouvent notamment les marchés publics, les services publics, mais aussi l'environnement, l'eau, la culture et la mobilité de la main-d'œuvre. Les conséquences d'un tel accord seraient majeures. Voici trois exemples.

Si cet accord contient la disposition de « protection des investissements », les entreprises étrangères pourront poursuivre les États et les provinces qui ont une réglementation entravant leurs échanges commerciaux et les privant de profits anticipés. On peut penser aux réglementations environnementales et aux limites imposées à l'exploration et à l'exploitation de nos ressources naturelles.

### Finie la politique « Achat Québec »

En vertu d'un principe de non-discrimination qui serait inclus dans l'accord, des entreprises européennes pourront soumissionner pour fournir des services ou des biens au gouvernement fédéral, aux provinces et aux municipalités. Les marchés publics des réseaux de la santé et de l'éducation y seraient soumis. Concrètement, les commissions scolaires, les collèges et les universités, de même que les établissements de santé et les agences régionales seraient visés. L'ouverture de ces marchés publics à la concurrence européenne aurait

pour effet de mettre fin aux politiques d'achats privilégiées par les gouvernements auprès d'entreprises locales ou régionales. Finie la politique « Achat Québec ». Cet accord empêcherait le gouvernement de se servir des marchés publics comme levier économique en contribuant au développement régional et en favorisant la création d'emplois locaux, les produits équitables ou le développement durable.

L'Europe est confrontée à ce qui est devenu une crise politique majeure. Devant la précarité de leur santé financière et la crise de l'euro, plusieurs pays européens sont engagés dans la mise en place de régimes minceurs en vue de diminuer substantiellement les services publics et, conséquemment, l'emploi public, et ce, malgré les accords signés avec les syndicats. Actuellement, les syndicats n'ont aucune garantie que

l'accord négocié avec l'Union européenne contiendra tous les verrous nécessaires pour respecter les instruments internationaux et les législations nationales concernant les droits syndicaux et les relations de travail. Certaines orientations de la Cour de justice des communautés européennes nous font craindre le pire, car, à quelques reprises, cette cour a affirmé que la restriction de la liberté commerciale par des normes sociales n'est acceptée que si ces dernières ne gênent pas le libre marché.

Ces trois exemples illustrent le fait que la négociation de l'AÉCG subordonne le développement socioéconomique et culturel du Canada et du Québec aux règles du libre marché et constitue un déni de démocratie. Il n'existe à l'heure actuelle aucun mécanisme qui forcerait le gouvernement fédéral à

soumettre les termes de l'accord à une consultation populaire. Et pourtant, c'est l'avenir même de nos services publics qui est en jeu. Il est inadmissible que ces négociations auxquelles sont conviés les gens d'affaires se déroulent derrière des portes closes. Il est inadmissible que les organisations de la société civile, dont le mouvement syndical, soient tenues à l'écart de ces négociations.

Une seule avenue est possible. Le gouvernement du Québec, partie prenante à ces négociations, doit rapidement et en toute transparence saisir l'Assemblée nationale de l'évolution des négociations, rendre publics les termes de l'accord et obtenir l'assentiment des Québécoises et des Québécois avant d'entériner cet accord.

1. Cette disposition serait conforme au modèle développé lors des négociations entourant l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et intégré au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Monsieur le Ministre,

Cette année encore, les contribuables québécois vous ont versé en moyenne 3 395 \$ d'impôt et j'ai moi aussi payé ma part. Je comprends bien que je dois contribuer au financement de nos services publics. Ce que je ne comprends pas, c'est que vous laissez tant d'entreprises et de personnes fortunées cacher leur argent dans les paradis fiscaux pour éviter de payer leur juste part. Qu'entendez-vous faire, en 2011, pour mettre fin à cette injustice? Entre autres, allez-vous poursuivre les entreprises et les personnes du Québec qui ont profité du [paradis fiscal offert par la HSBC de Suisse?](#)

Les citoyens attendent de vos nouvelles, Monsieur le Ministre.

Recevez mes meilleures salutations,

X \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Raymond Bachand  
 Ministre des Finances  
 12, rue Saint-Louis  
 1<sup>er</sup> étage  
 Québec (Québec)  
 G1R 5L3

[www.echecparadisfiscaux.ca](http://www.echecparadisfiscaux.ca)